

BVGer E-6533/2015 vom 19. November 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-11-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6533_2015

FR: TAF E-6533/2015 du 19 novembre 2015

IT: TAF E-6533/2015 del 19 novembre 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

La demande tendant à la suspension de la procédure de recours est rejetée, dans la mesure où elle est recevable.

E. 2

Le recours est rejeté.

E. 3

La demande de désignation d'un mandataire d'office est rejetée.

E. 4

La demande de dispense de paiement des frais de procédure est admise.

E. 5

Il est statué sans frais.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.